

Extrait de la Convention

entre

L'Association des Amis du Musée international d'horlogerie (amisMIH)

et

le Musée international d'horlogerie (MIH)

L'Association des Amis du Musée international d'horlogerie utilise le montant des cotisations encaissées au travers de ses membres conformément aux buts énoncés dans ses statuts et règlements.

Tous les membres actifs et sponsors amisMIH reçoivent une carte de membre valable l'année civile en cours. Ils reçoivent également le bulletin d'information intitulé "Le Carillon, Message des amisMIH"; ils sont régulièrement informés des activités du MIH et ils sont invités aux manifestations du MIH.

En outre, sur présentation de leur carte de membre :

c) les membres sponsors bénéficient de :

- l'entrée gratuite au MIH trois fois par an pour des groupes d'invités ou clients (max. 20 personnes), avec mise à disposition d'un guide, pendant les heures d'ouverture du musée
- dix billets d'entrée par année
- la mise à disposition gratuite de la salle Hans Erni et de l'espace des Pas Perdus une fois par année, une journée, dans les limites des heures d'ouverture du musée et de la disponibilité desdits locaux
- un rabais de 10% sur les livres vendus à la boutique du MIH
- un rabais de 10% sur tous les articles vendus à la boutique du MIH lors de la soirée des Dons et Achats de la soirée du Prix Gaïa et durant le mois de décembre (sauf articles à prix imposés)
- un rabais de 10% sur les factures des recherches demandées au Centre d'études du MIH
- l'inscription de leur raison sociale, de leur marque ou de leur nom sur le site internet des amisMIH
- l'inscription de leur raison sociale, de leur marque, ou de leur nom à l'entrée du MIH

La présente convention est reconduite tacitement d'année en année sauf dénonciation de l'une des parties, au moins trois mois à l'avance, pour la fin d'une année.

La Chaux-de-Fonds, le 15 mars 2022

Association des amisMIH



J.-L- Renck

Michel Ditisheim

Président

Vice-président

Musée international d'horlogerie



Régis Huguenin

Conservateur